

Département
de l'Ardèche

Commune de
BERRIAS ET CASTELJAU
07460

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

DELIBERATION N°7/16.11.2016

En date du 16 novembre 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 10 novembre 2016

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Edmond GAYRAL Premier Adjoint - Mme Sophie SOULAS AGNIEL, Deuxième Adjointe – MM. Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Nicolas RICHARD - Jean-Christophe AGIER - Serge BORER - Morgan LABALME-COMBALUZIER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

Procuration - Absents : M. Sébastien CAUQUIL a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : M. Morgan LABALME-COMBALUZIER

~~~~~

## **7 – PLU : RETRAIT DE L'ARRÊT DU P.L.U. ADOPTÉ LE 06 JUILLET 2016 SUITE AUX REMARQUES DE L'ADMINISTRATION POUR UNE DIMINUTION DES SURFACES CONSTRUCTIBLES**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 6 juillet 2016, le Conseil Municipal a arrêté le projet du Plan Local d'Urbanisme.

Il explique que le Conseil Municipal doit procéder au retrait de la délibération susmentionnée pour les raisons ci-après explicitées.

- À la suite de la visite de la DDT, le projet du PLU sera refusé si le Conseil Municipal ne réduit pas les surfaces constructibles.
- À la suite de la commission d'urbanisme qui s'est réunie le 19 octobre dernier, nous pourrions disposer de 9 hectares au lieu de 11 ce qui semble encore trop important aux demandes de l'administration.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au retrait de la délibération du 6 juillet 2016 portant arrêt du PLU.

Pour extrait certifié conforme aux registres  
des délibérations.

Le Maire,  
Robert BALMELLE

